

de dissuasion de force égale et, dans ce cas, nous devrions choisir celui qui élimine toute possibilité d'erreur judiciaire irrémédiable. Cela nous ramène à mon argument: les tueurs de sang-froid ne s'attendent pas à être attrapés. Ils examinent tous les aspects de leur crime et, s'ils entrevoient la possibilité d'être attrapés, ils ne le commettent pas. A mon avis, l'emprisonnement à perpétuité constituerait probablement pour ces gens un moyen de dissuasion tout aussi efficace que la peine capitale.

L'hon. M. Churchill: Le député accepterait-il que je lui pose une question sérieuse sur un sujet très grave? Il a dit que, depuis 45 ans, seulement deux meurtriers reconnus coupables et libérés conditionnellement ont commis un second meurtre. Cela ne confirme-t-il pas mon argument de l'an dernier selon lequel l'État ne peut encore garantir la sécurité de ses citoyens respectueux des lois? Dans les deux cas mentionnés par le député, l'État a libéré deux meurtriers, qui avaient déjà tué deux citoyens respectueux des lois, au prix de la vie de deux autres citoyens respectueux des lois.

M. Mackasey: L'argument du député a du poids. Mais cela revient à dire que, parce que deux sur 122 ont récidivé, nous devrions garder les 120 autres en prison, oubliant que 90 d'entre eux, après libération conditionnelle, ont mené des vies utiles, se sont réhabilités au point de vue de la loi, et ont fourni un apport à la société. Le député pourrait aller plus loin et dire que quiconque est reconnu coupable d'un délit quel qu'il soit devrait être gardé en prison pour le reste de sa vie afin que la société soit protégée, étant donné que les criminels, tout le monde l'admet, n'ont pas l'habitude de cesser de commettre des crimes après un premier délit. Le député a dit que sa question était sérieuse, et c'est vrai. Ses questions sont habituellement sérieuses. Je ne me souviens pas de la thèse qu'il a soutenue l'an dernier, mais son argument a du poids et je suis sûr que le ministre voudra y répondre.

M. Terence Nugent (Edmonton-Strathcona): J'aimerais traiter d'abord de la question posée par mon ami de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill). Il me semble qu'il a raison de dire que, dans ce cas-ci, l'État a failli à son obligation de protéger les citoyens contre les meurtriers, même si seulement deux meurtriers libérés conditionnellement ont enlevé la vie à des personnes qui autrement n'auraient pas été assassinées.

Tout ce que j'ai à répondre, c'est ceci: Combien d'innocents ont été pendus, à la lumière de preuves présentées aux tribunaux, par suite de la possibilité d'injustice toujours

présente? Compte tenu du nombre de pendaisons et de la possibilité d'erreur, la société a assassiné plus que deux innocents dans son grand désir de protéger le public et, si nous voulons dresser un bilan, nous ferions mieux d'abolir la pendaison tout de suite.

La façon dont le solliciteur général (M. Pennell) a présenté le bill m'a vivement impressionné. L'argument qui m'a toujours le plus frappé, c'est qu'une société qui respecte tellement la vie humaine qu'elle refuse d'en priver qui que ce soit, même après recours régulier à la justice, est une société qui encouragera le respect pour la vie humaine à tel point que le meurtre diminuera. C'est un facteur de protection de la société que personne ne peut contester; la meilleure façon de protéger la vie, c'est de favoriser une société pour qui la vie est sacrée.

Néanmoins, la manière dont le solliciteur général et le gouvernement ont abordé la question de la peine capitale depuis un an ou deux, ne m'a guère impressionné. L'an dernier, j'ai parlé en faveur de l'abolition de la peine de mort. Le débat a duré environ 18 mois—un excellent débat, je pense, au cours duquel presque tous les arguments possibles, pour ou contre l'abolition, ont été exposés. Depuis, il ne s'est produit aucun changement surprenant dans l'incidence du crime, dont je puisse me rappeler, de nature à imposer une reprise du débat sur le sujet à la Chambre—sauf, la façon dont le gouvernement doit disposer de cas impliquant la prérogative royale. En ce moment, nous retrouvons les mêmes gens, la même Chambre des communes, la même législature et le même débat sur la même question. Comme nous l'a rappelé hier soir le député de Victoria-Carleton (M. Flemming) la Chambre a déjà pris une décision que le gouvernement actuel a refusé d'accepter; il a refusé d'exécuter les vœux des Canadiens exprimés par la majorité des voix à la Chambre.

• (3.50 p.m.)

Prétendre que le respect manifesté par l'État pour la vie humaine est susceptible d'avoir d'heureux effets sur le comportement des citoyens, et que, partant, il est en soi un puissant moyen de dissuasion, en ce qui concerne l'homicide, c'est un argument dont le solliciteur général reconnaîtra sûrement la force. Comme il détient le plus grand nombre de sièges à la Chambre des communes, le gouvernement devrait pouvoir comprendre que le respect des désirs du peuple exerce aussi une influence très considérable sur la pensée et le comportement des citoyens. Je ne puis concevoir rien de plus mauvais pour une société que lorsque décroît le respect du peuple pour le gouvernement; rien n'est plus